

Ce qu'il faut retenir du bilan social 2019 de l'Éducation nationale

6-7 minutes

Un enseignant du 2nd degré gagne en moyenne 330 euros de plus par mois qu'un professeur des écoles, révèle le bilan social de l'Éducation nationale publié le 4 juin 2019. Néanmoins, cet écart - dû en partie aux différences de primes - tend à se réduire. Le document montre également que les démissions d'enseignants sont en augmentation constante depuis 6 ans dans le 1er degré, depuis 4 ans dans le 2nd. Concernant la formation continue, environ 9 demandes sur 10 sont acceptées. Quant à la mobilité, le taux de mutation est stable sauf pour les inspecteurs, pour qui il diminue fortement.



Le ministère de l'Éducation nationale Erwin Canard

Salaires, formations, promotions, démissions, mobilités... Chaque année, la publication du bilan social de l'Éducation nationale présente une photographie de la situation des personnels dépendant du ministère. L'[édition 2019](#), basée sur des données de l'année 2017-2018, a été rendue publique mardi 4 juin 2019. Voici les principaux éléments à retenir.

Salaires : l'écart entre enseignants du 1er et du 2nd degré se réduit 330 euros : c'est, en moyenne, la différence de salaire net mensuel entre les professeurs des écoles et les enseignants du second degré, en faveur de ces derniers. Cet écart monte à 500 euros avec les professeurs de lycée professionnel. La première cause est

"l'impact des primes". Néanmoins, cet écart tend à se réduire puisque, entre les enseignants des 1er et 2nd degrés, il était de 590 euros en 2012, 530 en 2015 et 500 en 2016.

Deux éléments d'explication sont mis en avant dans le bilan social : le traitement indiciaire brut moyen des professeurs des écoles a augmenté par rapport à 2015, en raison d'une augmentation du poids de ces derniers en hors classe ; leur niveau de primes s'est rapproché grâce à l'augmentation de l'ISAE, passée de 400 euros annuels à 1 200 euros à la rentrée 2016.

Les données montrent aussi que :

- les maîtres délégués (privé), les ITRF de catégorie C et les AAS (personnels administratifs, sociaux et de santé) de catégorie C sont les personnels dont la part de ceux qui touchent moins de 1 580 euros mensuels est la plus importante ;
- les professeurs de chaire supérieure (salaire net moyen de 5 590 euros), les professeurs agrégés (3 400 euros nets en moyenne) et les personnels d'encadrement, de direction et d'inspection sont ceux dont la part de ceux qui touchent plus de 2 770 euros nets mensuels est la plus élevée ;
- le salaire net mensuel des professeurs certifiés et d'EPS est inférieur de 900 euros à celui des agrégés ;
- les professeurs des écoles, les professeurs certifiés et les professeurs d'EPS du public sont en moyenne mieux rémunérés que leurs homologues du privé.

Démissions : forte hausse

Les démissions d'enseignants sont en augmentation constante depuis 6 ans dans le 1er degré, et depuis 4 ans dans le 2nd. Chez les professeurs des écoles, leur nombre a triplé entre 2012-2013 (289 démissions) et 2017-2018 (861). Dans le second degré, il est passé de 351 en 2014-2015 à 538 en 2017-2018. Dans le même temps, le nombre d'IDV connaît une baisse, en particulier dans le 2nd degré.

En outre, le nombre de congés pour des raisons de santé est lui aussi en hausse constante (mis à part une légère baisse de - 0,3 % en 2015-2016) : 42,2 % des agents ont eu au moins un congé de ce type en 2012-2013, 48,2 % en 2016-2017.

Formation continue : environ 9 demandes sur 10 sont acceptées

Le bilan social différencie les formations relevant du 1er degré, du 2nd degré et du soutien à la politique de l'éducation nationale. Les chiffres concernent l'année 2016-2017.

Pour celles relevant du 1er degré, 55 % des personnels ont participé à au moins une heure de formation. Le taux d'acceptation, tout personnel confondu, est de 89 %.

Pour les formations du 2nd degré, 67 % des enseignants ont participé à au moins une heure de formation. Ce chiffre est en forte baisse par rapport à l'année précédente, ce qui s'explique par la fin des formations relatives à la réforme du collège. Le taux d'acceptation, tout personnel confondu, est de 90 %.

Concernant celles relevant du soutien à la politique de l'Éducation nationale, y ont participé 14 % des personnels d'encadrement et 29 % des ATSS. Le taux d'acceptation, chez les personnels d'encadrement, est de 98 %.

Promotions et avancement : situation variable selon les profils

Les professeurs des écoles connaissent une baisse constante, depuis 8 ans, de bénéficiaires d'une promotion interne, passant de 1 766 professeurs en 2010 à 546 en 2018. En revanche, le nombre d'enseignants du 1er degré intégrant la hors classe est en forte hausse sur la même période : de 3 921 en 2010 à 12 771 en 2018.

Concernant les enseignants du second degré, les promotions internes augmentent (de 140 à 231 entre 2010 et 2018), mais le nombre d'accédant à la hors classe diminue légèrement.

Chez les agrégés, il y a une augmentation des promotions internes (de 279 à 356 sur la même période) et une stagnation de l'accès à la hors classe.

Les promotions par liste d'aptitude sont en baisse chez les personnels de direction et d'inspection. Concernant l'avancement aux grades supérieurs, le nombre de personnels de direction accédant à la hors classe est stable ; il est en hausse pour les IEN et en baisse pour les IA-IPR.

Mobilité : taux de mutation stable sauf pour les inspecteurs

La part de demandes de mobilité ayant entraîné une mutation est stable depuis plusieurs années chez les professeurs des écoles (autour de 24 %), les enseignants du 2nd degré (environ 44 %) et les personnels de direction (45 %). En revanche, ce chiffre baisse fortement chez les inspecteurs, passant de 64 % en 2014 à 44 % en 2018.